L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS — LUNDI MATIN, 18 MARS 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & BOUSSE,
No 56, rue des Carondelets.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 18 MARS.

NOTRE SUPPLÉMENT.

Nous donnons aujourd'hui un supplément [illegible] de la Législature, [illegible] Rapport du Comité chargé d'examiner les [illegible] de la Compagnie de Navigation d'Ocean.

REFORMES MUNICIPALES.

[illegible] établissons à la veille de se prononcer définitivement sur un projet de loi [illegible] pour but de [illegible] Sénateur M. Dufour, [illegible] pour objet [illegible] A'Nouvelle-Orléans [illegible] Chambre des Représentants. L'acte dont [illegible] la nouvelle charte de la ville, dans le [illegible] établissements de la Nlle-Orléans, se proposent [illegible] pour la consolidation, a été adopté [illegible] Sénat vendredi dernier, et sera discuté par la Chambre [illegible] qu'elle aura pris une décision définitivement au bill de consolidation. Si, [illegible] renfermant la nouvelle charte est adoptée, [illegible] sera soumis immédiatement afin que nos [illegible] puissent voter en connaissance de cause.

[illegible] — M. Fisk n'est décidé à [illegible] électro-biologie. Il donnera [illegible] soir à l'Armory Hall. Le professeur prend l'engagement d'apprendre à ses [illegible] tous les secrets de sa science merveilleuse.

(Correspondance de l'Abeille.)

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

BATON ROUGE, 16 mars 1850.

CHAMBRE — Après [illegible] heure de quelques [illegible] nous, M. Layne [illegible] de [illegible] Rivers, [illegible] [illegible] [illegible]